

DIRECTION NATIONALE DE LA
MARINE MARCHANDE

Travail- Justice- Solidarité



Conakry, le 07 Août 2023

Le Directeur National

N° **0148**/DNMM/MT/23

A Monsieur le Président de
l'AGUICOM

Conakry

Monsieur le Président,

Il nous a été donné de constater que l'ancien opérateur Catalyst SA continue d'émettre des factures au titre du BESC.

Il y a lieu de préciser que la chambre administrative de la Cour Suprême a rendu l'Arrêt N°16 du 27 Juillet 2023 aux termes duquel elle déclare irrecevable le recours de Catalyst déposé auprès de cette juridiction, ce qui lève toute équivoque sur le fait que la Société SFG demeure l'unique opérateur avec lequel l'Etat est contractuellement lié pour toutes les prestations liées au BESC en Guinée.

Par conséquent, il est demandé à vos mandants de rejeter systématiquement toute facture qui leur sera transmise par un opérateur autre que SFG.

Le non-respect de cette disposition met les intéressés en porte à faux avec la décision de la Cour Suprême. Ils assument toutes les conséquences judiciaires qui en découleront.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

PJ : Copie Arrêt



Mamoudou DIALLO

